

MÉTROPOLE GRAND PARIS

La Métropole du Grand Paris (« MGP ») a vu le jour le 1er janvier 2016. Cette nouvelle structure a été créée par la loi du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (loi « MAPTAM »).

Ses règles de fonctionnement ont été modifiées et définitivement fixées par la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi « NOTRe »).

La Métropole du Grand Paris est un établissement public de coopération intercommunale (« EPCI ») à fiscalité propre à statut particulier, c'est-à-dire qu'elle dispose de règles spécifiques par rapport aux autres Métropoles du territoire français.

HÔTEL DE VILLE DE FONTENAY-SOUS-BOIS

Elle est organisée en douze « territoires » (également désignés « Etablissements publics territoriaux » ou « EPT »).

Ces territoires sont des établissements publics de coopération intercommunale (« EPCI ») sans fiscalité propre à statut particulier également, donc avec des règles spécifiques.

La commune de Fontenay-sous-Bois fait dorénavant partie d'une sorte d'intercommunalité à deux niveaux :

la Métropole du Grand Paris, et

le Territoire « T10 », dénommé "ParisEstMarne&Bois"

A ce titre, la commune dispose d'un conseiller métropolitain qui participera au Conseil de la Métropole du Grand Paris, composé de 209 conseillers métropolitains : Monsieur Jean-Philippe GAUTRAIS, Maire de Fontenay-sous-Bois.

La commune dispose également de conseillers de territoire qui participeront au Conseil du Territoire "ParisEstMarne&Bois", composé de 90 conseillers de Territoire.

Jean-Philippe GAUTRAIS

Anne KLOPP,

Delphine FENASSE,

Nassim LACHELACHE,

Sylvie CHARDIN,

Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET,

Emmanuel CHAMPETIER,

Nicolas DAUMONT-LEROUX,

Brigitte CHAMBRE-MARTIN

Chaque niveau d'intercommunalité disposera de compétences spécifiques, provenant de transferts de compétences jusque-là exercées par les communes, et la Métropole pourra se voir déléguer d'autres compétences de l'État.

Liens utiles pour aller plus loin :

[Site de la Société du Grand Paris](#)

[Site du Territoire ParisEstMarne&Bois](#)

[Site de la métropole du Grand Paris](#)